

L'Association des Architectes de l'Ain répond à la question "que doit-on changer en France?" sur la plate-forme *lejourdapres.parlement-ouvert*

L'Association des Architectes de l'Ain s'interroge sur *La France d'après*. La pandémie nous a montré des défaillances dans notre système mais aussi une France capable d'être résiliente. Aujourd'hui, nous devons nous positionner par rapport à ce que nous voulons pour la suite.

Si le Covid-19 était source d'inspiration future plutôt que de jérémiades sur le passé ?

Si le Covid-19 était source de changement et développement vers un autre système de société ?

Il faut le définir et mettre en œuvre un modèle prenant en compte les circuits courts et la résilience dans l'ensemble des domaines de l'économie, du social, de l'éducation, de l'alimentation, de l'industrialisation, du commerce et de la technologie, de l'écologie et de la climatologie, des mobilités... Des réseaux se sont créés très vite. Les producteurs de légumes, de viandes pratiquent la vente directe sur leurs exploitations, au marché, où même à domicile. Ces réseaux vont se développer et perdurer après le confinement. La nécessité de produits frais de proximité était déjà en mouvement, elle se développera. Le télétravail, déjà pratiqué avant la crise, connaît aujourd'hui par nécessité un élargissement spectaculaire. Il en restera quelque chose après le confinement. Il faut le valoriser dans les domaines qui nous concernent, **l'urbanisme et l'architecture.**

Avant la « frugalité heureuse », voilà la « frugalité imposée » !

Le **Covid-19** a stoppé net l'activité humaine (industrie, transports...) et l'air respiré est différent. **C'est une expérience inespérée**, cette situation n'aurait pas été possible dans le monde « normal ». L'ensemble des états de la planète n'aurait jamais pu décider d'un « break » de trois mois, tous ensemble. Allons-nous perdre cette qualité avec la « France d'après » ?

A nous de réfléchir pour infléchir ce retour de la pollution. « Il faut que nous « (...) *observ(i)ons les oiseaux ! Ce n'est pas seulement l'envie de savoir reconnaître ces multiples oiseaux (...). C'est (...) une façon de porter attention à la multitude des mouvements qui nous entourent. Observer les oiseaux dans la ville, c'est réapprendre à voir (...) pour déployer notre champ de vision au sens propre comme au figuré.*

La ville doit redevenir un environnement propice à l'éclosion et la prolifération naturelle de la vie, et sur ce point, les architectes sont en première ligne. Être architecte et aimer observer les oiseaux participe en effet de la même impulsion : regarder le monde, être sans cesse à l'affût de son changement, avoir les sens éveillés et toujours liés à l'environnement dans lequel nous sommes et aux territoires que nous partageons entre vivants.» (Antonin Yuji Maeno architecte et co-fondateur du studio Cutwork - Jda 28/04/20),

Aujourd'hui, l'Association des Architectes de l'Ain propose sa France d'après, différente mais inspirante à décliner suivant 3 thématiques spécifiques :

POUR LA FRANCE D'APRÈS :

1 – QUE VOULONS-NOUS QUE NOS TERRITOIRES DEVIENNENT ?

1.1 Des territoires résilients...

(Résilience urbaine : une nouvelle manière de concevoir les projets d'aménagement ? 20 mars 2019 Mathilde Iger).

Comment construire nos paysages français de la « France d'après » plus éco-responsable, avec plus de moyens de communications et de déplacements optimisés, plus de respect des patrimoines existants, plus de parcs/jardins/potagers/fermes aménagés à créer et toutes les transitions à inventer.

La France d'après, ce sera des territoires repensés, inscrits dans une alternance de paysages et de lieux à valoriser - ou à protéger ?- ... avec des usages et des rôles retrouvés, chacun ayant « sa part à prendre » pour qu'elle devienne « résiliente » et « circulaire ».

La France d'après, ce sera de la mixité/intensité, de la mobilité et de la civilité sur l'ensemble de nos territoires et à toutes les échelles.

Nous voulons :

- **La protection des espaces naturels**
- **Le maintien des paysages agricoles**, incluant la **revalorisation des villages et bâtis existants** (dits « ruraux »), voire "isolés" et les exploitations agricoles qui leurs sont associées - de même pour l'artisanat. C'est aussi le pouvoir donné à un maire de s'opposer à la fermeture d'une classe pour 1 ou 2 élèves de moins que la norme pour le maintien du social dans les plus petits villages.
- **La limitation de l'étalement urbain** qui fait perdre les qualités de proximité et la capacité à porter la convivialité des villes – sans parler des nombreux impacts négatifs de l'étalement urbain : impacts des déplacements, explosion des coûts des infrastructures, imperméabilisation des sols, destruction des milieux naturels, enlaidissement du paysage de nos entrées (et sorties) de villes. Elle était déjà inscrite dans la loi « solidarité et renouvellement urbains » (2000) qui devait mettre un point d'arrêt à cette inefficace consommation foncière, pour une dynamique **de reconstruction de la ville sur la ville.**
- **Un urbanisme circulaire et des villes tout aussi « résilientes », des villes qui devront se « ré enchanter »** car la fuite de ses habitants est une catastrophe pour la gestion des territoires. **L'offre de qualité fait défaut.** Nous voulons **transformer les villes en éco-quartier plutôt que de créer des éco-quartiers en marge des villes, ex-nihilo.**
- **La revalorisation des sites industriels désuets et ne plus construire de « zones industrielles ».** Ces mono-programmes ne sont porteurs d'aucune résilience.

Ce ne sera plus une question de moyens, mais de décisions fortes pour refuser l'inacceptable d'avant !

Avec le commerce de proximité et les matériaux biosourcés, l'architecte est acteur par ses prescriptions, mais il doit être soutenu par l'ensemble des décisionnaires. Par exemple, pour les immeubles d'habitation, ne peut-on pas imposer une terrasse où les plantes trouveraient leur place, au lieu d'un maigre balcon à allège pleine et qui rendrait la vie moins triste ? La suppression des îlots de chaleur n'est-elle pas l'action la plus urgente ? La diminution des surfaces étanches ? La végétalisation trop timide, etc...

Urbanisme et architecture sont également concernés. Et depuis de nombreuses années, l'Ordre des architectes plaide en faveur d'un urbanisme responsable, avec une idée force : la ville, le village, et plus généralement, le cadre de vie bâti offrent un puissant levier pour assurer l'engagement concret de notre société dans une voie respectueuse de son environnement et de ses ressources. (Site de l'Ordre des Architectes – 18 Novembre 2019)

1. 2 ... Grâce un urbanisme circulaire.

L'urbanisme circulaire doit produire une ville flexible, capable de s'adapter en continu aux évolutions des besoins, pour permettre une optimisation de l'usage des sols déjà artificialisés, et ainsi éviter la consommation de nouveaux sols agricoles ou naturels : De linéaire, la fabrique de la ville devient ainsi circulaire, en engageant des cycles de transformation de l'existant pour éviter toute nouvelle consommation de sols. (Source : Manifeste pour un urbanisme circulaire – S. GRISOT)

Ce qui nous voulons pour La France de demain :

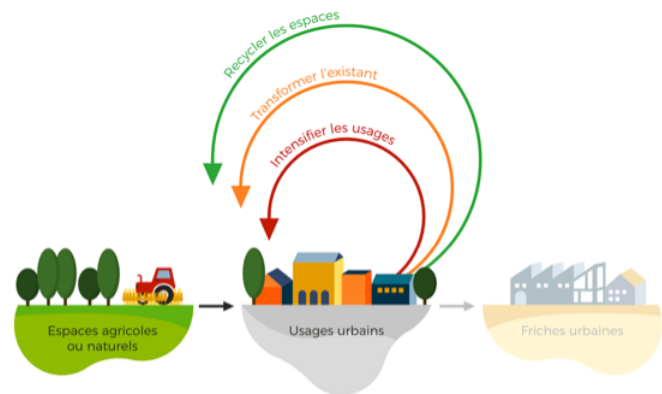
- **Le développement d'une nature en ville** qui rend de nombreux services aux citadins et qui favorise une biodiversité fonctionnelle plus durable, depuis les bâtiments végétalisés jusqu'aux trames vertes urbaines. (Urbanisme et Biodiversité-Philippe CLERGEAU)

- La **(re)construction de ville durable et décarbonée au profit du bien commun autant qu'individuel**. Nous devons trouver des solutions collectives. Les seuls freins que nous rencontrons aujourd'hui sont la peur de devoir changer nos modes de vie et les modes de production de la ville. Une fois ces obstacles surmontés, l'échelle de l'aménagement nous permettra de trouver des solutions économiques rendant possible la création de quartiers décarbonés.

- **Donner la priorité à la réhabilitation du bâti existant et à la reconversion** des friches urbaines : refaire la ville sur la ville, il faut penser dès le programme à la **réversibilité et à l'évolutivité des bâtiments pour pouvoir les adapter à de multiples usages** (Guide Maires et Architectes – 10 clés pour réussir la transition écologique, COA Nov. 2019).

- Intégrer les principes de l'économie circulaire et encourager **notamment l'utilisation et le réemploi de matériaux de construction locaux et biosourcés** (Guide Maires et Architectes – 10 clés pour réussir la transition écologique, COA Nov. 2019). C'est toute une éducation à faire, une nouvelle façon de penser, des automatismes à créer, de façon globale et de façon locale. La France d'après sera **frugale et heureuse grâce** à une recherche d'une économie de ressources, à la maîtrise des missions polluantes et des gaz à effet de serre, à l'architecture bioclimatique et aux choix de matériaux bio sourcés et grâce aux circuits courts.

Nous voulons **une autre manière de concevoir la ville grâce à l'intelligence collective** : afin d'impliquer les habitants actuels et futurs, les écoles, les associations, les établissements d'enseignement supérieur, etc, dans la conception puis la réalisation du projet, des expérimentations peuvent être mises en place. Nous voulons développer un **mix énergétique**. Nous voulons développer un réseau pour les voitures électriques et une « smart-grid ».



(Source : Agence dixit.net)

2- LES OUTILS DANS NOS METIERS D'ARCHITECTE

2.1 LES OUTILS DU PARTAGE

Le numérique au service du social.

- Pour éviter le gaspillage de papier, de transport, pour moins avoir à recycler et favoriser le temps socialisant plutôt que celui accordé à la *paperasse*, nous voulons dématérialiser le dépôt des permis de construire, des déclarations préalables, des déclarations de demande de travaux (DAT) et toutes autres demandes d'urbanisme.

- La fibre optique doit être généralisée plus rapidement sur tout le territoire, favoriser les réseaux enterrés pour éviter les réseaux en aérien qui n'ont aucun esthétisme ni praticité.

- **Sensibiliser les élus et les habitants grâce à l'utilisation des outils numériques et participatifs tels que les cartes collaboratives S Pass Territoires, cartes des paysages, observatoires des maisons d'architectes**, (cf. les outils développés par le CAUE de l'Ain, le Guide Maires et Architectes – 10 clés pour réussir la transition écologique, COA Nov. 2019, ...).

Replacer le social au centre de nos villes

- **Re-créez des espaces de rencontres dans les villes**, les villages, les campagnes, les cités, pour faciliter les rencontres sociales. Nous voulons le redéploiement des centres-bourgs sous l'impulsion des commerces et services de proximité.

- **Promouvoir l'expérimentation urbaine et encourager les projets innovants**, valoriser les initiatives participatives.

2.2 LES OUTILS DE L'ARCHITECTE

De nouvelles réglementations pour remplacer et non pas s'ajouter aux anciennes, pour servir de tremplin vers une meilleure manière de bâtir,

Des réglementations axées sur l'écologie, la climatologie, la production d'énergie, le partage de ressources, la valorisation des circuits courts et des matériaux bio-sourcés,

Des réglementations telles que E+C- dont il faut vérifier leurs adéquations avec les territoires afin que celles-ci soient réalistes,

Des réglementations spécifiques **pour la réhabilitation des bâtiments existants** (anciens ou récents), parallèlement à la future RE2020.

Le recours à l'architecte dès le premier m2, ce qui éviterait la dégradation de la qualité des sites des petites communes, qualité qui est souvent leur fond de commerce avec l'invasion de pavillons de série, au mépris de la spécificité de l'architecture ancienne locale, construits pour des ménages à faible revenu attirés par le faible coût du foncier.

3 – AVOIR PLUS DE PRÉSENCE ET PLUS POIDS DÉCISIONNEL DANS LA VILLE / COMMUNE / AGGLOMÉRATION EN TANT QU'ARCHITECTES

3.1 En tant que qu'architecte « professionnel » / « sachant »

- Apporter de la transversalité dans nos **écoles d'architecture, de paysages, de designers et d'art, d'urbanistes.**
- Les architectes doivent être formées pour **accompagner et sensibiliser les maîtrises d'ouvrages à l'écologie et aux matériaux bio-sourcés, aux circuits-court et au construire avec bon-sens** plutôt qu'avec labels.
- Accompagner et sensibiliser aussi les bailleurs sociaux, les communes, les privés et promotions privés.
- Intégrer des **gestionnaires de déchets** dans la maîtrise d'ouvrage plutôt que des chartes chantiers propres illusoires et inefficaces.

3.2 Avec l' « Ordre des architectes »

Depuis 2019, l'Ordre des architectes a fait de la transition écologique l'axe principal de ses actions de communication et de sensibilisation. L'architecture, discipline qui suppose un juste équilibre entre les aspects culturels, sociaux, économiques, techniques et environnementaux, est l'une des clés pour concevoir un aménagement du territoire durable et attentif au bien-être de ses habitants.

L'architecte est un acteur déterminant pour accompagner les communes et les aider à imaginer des réponses concertées, à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui, qu'il s'agisse d'analyser leurs besoins en revitalisation, rénovation, mobilité, équipements et services, ou de proposer à la commune une stratégie à long terme.

Suite à ces constatations, le Conseil national a pris la décision d'élaborer un guide à l'attention des élus de villes petites et moyennes. A partir des expériences et expertises ainsi récoltées, ce guide suggère, à travers dix chapitres, une série de préconisations en les illustrant de quelques exemples concrets de bonnes pratiques locales existantes.

Il propose notamment les pistes suivantes :

- Mettre en place une stratégie globale adaptée aux besoins de la commune pour valoriser les ressources territoriales, en utilisant les bonnes compétences et en tirant profit de la participation des habitants,
- Donner la priorité à la réhabilitation du bâti existant et à la reconversion des friches urbaines : refaire la ville sur la ville,
- Limiter l'étalement urbain et la consommation des ressources en renforçant la centralité du bourg ou de la ville par le développement d'une offre de logements et de services de qualité,
- Penser dès le programme à la réversibilité et à l'évolutivité des bâtiments pour pouvoir les adapter à de multiples usages,
- Intégrer les principes de l'économie circulaire et encourager notamment l'utilisation et le réemploi de matériaux de construction locaux et biosourcés.
- Favoriser pour cela l'expérimentation urbaine et encourager des projets innovants en profitant notamment des initiatives participatives.



3.3 En tant que « Association des Architectes de l'Ain »

Nous proposons de vous assister en tant que membres de l'Association des Architectes de l'Ain aux différentes institutions et pouvoirs décisionnaires du département de l'Ain :

- Pour vous aider à établir conjointement **une charte pour la qualité du territoire.**

Nous voulons pouvoir être consultés en tant qu'entité sur les sujets liés à nos territoires et les orientations proposés par les mairies et agglomérations.

- Pour développer un « **MasterPlan** », qui prendrait en compte tous les avantages et potentiels de notre territoire, afin de faire avancer plus conjointement les projets individuels et afin de faire évoluer le territoire plus vite .
- Pour organiser des **ateliers participatifs avec les habitants et des programmes pédagogiques au sein des écoles.**

Nous devons nous former à la construction écologique grâce à une revue de projets des consœurs et confrères qui ont réussi des projets exemplaires.

Nous souhaitons une journée de l'Architecture pour sensibiliser tous les riverains à leur cadre de vie contemporain, et pas seulement aux bâtiments anciens.

3.3 En tant que "politique"

Dans la France d'après, **le statut des élus locaux** devra être revu, dans toutes les communes et surtout les plus petites où « c'est désormais un travail à temps complet, qui écarte de cette fonction toute une partie jeune de la société, ce qui nuit à l'imagination... » (c'est un retraité qui le dit !).

- Les urbanistes / paysagistes / designers ou architectes devraient être missionnés et recrutés parmi la jeunesse pour intervenir comme conseillers.
- **Les maires locaux doivent pouvoir s'appuyer sur des règlements d'urbanisme** élaborés et adaptés commune par commune, regroupées ou pas, à la suite du travail d'un groupe mis à leurs dispositions. Ce groupe inclura des représentants de la population, des architectes, des urbanistes et professionnels compétents ; le CAUE pouvant jouer le rôle d'organisateur.
- **L'architecte doit être une "personne publique associée"** - contacté et/ou associé à l'élaboration des diagnostics et orientations des territoires et des réglementations : PLU OAP....

CONCLUSION

Un espoir est partagé aujourd'hui, celui de ne pas recommencer « comme avant ». La qualité environnementale, brièvement aperçue pendant la crise, reprendra ses droits avec d'avantage de force. C'est elle qui va « pousser » les élus et les gouvernements successifs à accélérer la transition énergétique. S'il y a à bâtir un autre projet pour demain, il sera au service de l'Homme et la ville sera le grand enjeu. Elle devra « plaire », apporter le confort et la protection, avec des règlements certes, mais aussi une séduction par le bien-être.